

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 3/88 du 11/4/88

Portant nomination de Monsieur BALENGA Jean
en qualité de Directeur des Affaires Adminis-
tratives et financières au Secrétariat Général
à l'Agriculture et à l'Elevage.

LE PRESIDENT: LIMBELE,

Vu la Constitution du 27 Juin 1980 ;

Vu la Loi n° 78/84 du 7 septembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance 049/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu le Décret n° 62/85 du 3 Juin 1982 fixant les indemnités allouées
à certains responsables administratifs ;

Vu le décret N° 64/84 du 8 août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 65/84 du 19 août 1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 64/84 du 8 août 1984 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

Article 1er. BALENGA Jean, Attaché des SAE est nommé Directeur des Affaires
Administratives et Financières au Secrétariat Général à l'Agriculture et
à l'Elevage.

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le
décret n° 62/85 susvisé.

.... /

Article 3. Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,



François Xavier KATANGI.-

le Ministre des Finances et
du Budget,



Itihi OSSETOUMBA LEROUNZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-

